



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
9 février 2012
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 12 octobre 2011, à 10 heures

Présidente : M^{me} Miculescu (Roumanie)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-54094X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 51 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (suite) (A/66/20) et A/C.4/66/L.2)

1. **M. Srivali** (Thaïlande), prenant la parole au nom des États membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que la science et les techniques spatiales font partie intégrante de la vie moderne et ont permis de faire des progrès dans les télécommunications, la radiodiffusion et la réalisation des cartes météorologiques. Dans les pays en développement, l'application des techniques spatiales peut contribuer de façon significative au développement pour améliorer les conditions d'existence, préserver et gérer les ressources naturelles et mieux se préparer aux catastrophes naturelles. L'ASEAN incite le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à continuer d'explorer des façons de recourir aux techniques spatiales pour appliquer les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. L'ASEAN espère que la coopération et le renforcement des capacités se manifesteront lors de la réunion annuelle du Forum régional des agences spatiales (APRSAF).

2. Le Sous-Comité de l'ASEAN sur les techniques spatiales et leur application (SCOSA) élabore un dispositif pour accroître le recours aux techniques spatiales pour gérer les catastrophes. Ce sous-comité et son partenaire en télédétection ont fourni des données utiles pendant un certain nombre de catastrophes naturelles dans la région. Ces données ont beaucoup contribué à atténuer les conséquences des catastrophes et facilité les efforts pour déployer les secours. L'ASEAN œuvre aussi pour créer son propre satellite d'observation de la Terre d'ici à 2015 afin de fournir des données de grande qualité destinées à la recherche et à déclencher des alertes rapides.

3. L'ASEAN se réjouit de la création des bureaux d'appui régionaux du Programme des Nations Unies pour l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Elle félicite les pays qui ont installé et financé ces bureaux d'appui, et incite les autres à faire comme eux, s'ils le peuvent. Elle prend acte de la poursuite du travail d'UN-SPIDER pour accroître la capacité de tous les pays, en particulier ceux en

développement, à utiliser de l'information spatiale pour faciliter la gestion des catastrophes.

4. Il importe de se souvenir des risques inhérents aux techniques spatiales et de rester vigilant. La chute du satellite de recherche sur la haute atmosphère, en septembre 2011, a révélé des lacunes dans notre capacité à prédire quand et où les morceaux de ce satellite atterriraient. Certes, la probabilité que des objets spatiaux tombent dans des zones peuplées est faible, mais le nombre de satellites vieillissant conduit à penser qu'il y aura d'autres incidents analogues. Le nombre croissant d'objets spatiaux en orbite, y compris les débris spatiaux, est une source d'inquiétude. L'orateur souligne l'importance des lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux. À son avis, il importe aussi de se préparer à la possibilité de collisions entre des satellites et d'autres objets spatiaux.

5. À titre de représentant de la Thaïlande, l'orateur réaffirme l'engagement de son gouvernement à coopérer avec le comité chargé de l'espace extra-atmosphérique. La Thaïlande espère aussi collaborer plus avec d'autres organismes, dont le Forum APRSAF, le Groupe sur l'observation de la Terre et le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite. Elle a organisé des rencontres de formation et des conférences sur la communication par satellite, et a recouru à ce type de communication pour diverses raisons, dont l'enseignement à distance pour des projets éducatifs. Pour faciliter le renforcement des capacités en droit de l'espace, la Thaïlande a participé à l'organisation d'un atelier sur le droit spatial à Bangkok, en novembre 2010, au cours duquel l'on a fait des recommandations et des observations essentielles.

6. **M. Hamed** (République arabe syrienne) dit que sa délégation appuie toutes les initiatives visant à mettre fin à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Il est partisan des principes de l'accès égalitaire et non discriminatoire à cet espace. Tous les États doivent être égaux, quel que soit leur niveau de développement scientifique, technique et économique. Nul ne peut s'approprier l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune, ni les autres corps célestes. On ne peut agir ainsi en y proclamant sa souveraineté, en l'utilisant, en l'occupant ni par un autre moyen. L'orateur est aussi d'accord avec le comité chargé de l'espace extra-atmosphérique quant à: l'utilisation de données obtenues par des satellites d'observation pour

des activités de développement durable; l'accès non discriminatoire à des données sur la télédétection et l'information; enfin, le renforcement des capacités des pays en développement au sujet de l'utilisation de la télédétection à des fins scientifiques et de développement.

7. L'Organisation générale de son pays pour la télédétection a joué un rôle significatif en développant l'économie nationale grâce à la mise en œuvre de divers projets scientifiques, environnementaux et autres. Récemment, elle a cartographié les risques volcaniques et sismiques au sein de son pays en recourant à des techniques de télédétection et à une enquête sur ses ressources naturelles et agricoles, ainsi qu'à des systèmes d'information géographique. Elle a aussi conclu plusieurs accords de coopération avec des organismes internationaux et arabes. Dans ce contexte, elle s'est engagée à participer à un certain nombre de projets communs. Enfin, elle a cherché à renforcer la coopération dans des domaines essentiels comme l'échange d'information et la formation.

8. Les pertes humaines et matérielles dévastatrices découlant des catastrophes naturelles prouvent la nécessité de déployer plus d'efforts pour instaurer un système mondial de gestion à cet égard appuyé par de l'information à teneur spatiale. L'expérience d'UN-SPIDER serait très utile pour cela. Il faudrait que les pays développés partagent leur savoir-faire en matière de techniques spatiales avec les pays en développement. Et permettre à ces pays d'avoir accès à des données à un coût abordable, à temps et de façon non discriminatoire. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait continuer d'aider les pays en développement et les pays transition économique afin qu'ils puissent participer aux activités spatiales indiquées dans les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Toutes les activités extra-atmosphériques contribuant au développement et à la prospérité socioéconomique doivent, cependant, être mises en œuvre avec respect pour les droits souverains des États, y compris le principe de non ingérence dans leurs affaires internes. En bref, la coopération internationale en vue des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doit s'accroître d'urgence si l'on veut augmenter la paix, la stabilité et le progrès dans l'intérêt de l'humanité.

9. **M. Benashur** (Libye) dit que le comité chargé de l'espace extra-atmosphérique joue un rôle important en déterminant des normes internationales relatives aux activités spatiales et en renforçant la coopération internationale destinée à élaborer un régime juridique international régissant ces activités pour s'occuper notamment de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et de la préservation de l'environnement spatial. À cet égard, les sous-comités scientifique et technique, ainsi que juridique, devraient intensifier leurs efforts afin d'élaborer un instrument juridique international chargé, entre autres, de déterminer l'utilisation, la définition et la délimitation de l'espace extra atmosphérique.

10. L'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques doit concorder avec les principes énoncés à l'article 1^{er} du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Il faut aussi accroître la coopération entre les pays dotés d'un programme spatial et les autres, ainsi qu'entre les premiers et les organisations non gouvernementales. Il s'agit, en effet, de promouvoir l'échange de connaissances et de savoir-faire concernant la science spatiale et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, de façon non compétitive. Le Congrès annuel de la génération de l'espace, qui joue un rôle essentiel pour susciter l'intérêt des jeunes, est donc utile.

11. Le recours à des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique doit être aussi limité que possible. De plus, les États intéressés doivent fournir au comité chargé de cet espace des renseignements complets et transparents sur les mesures qu'ils prennent pour sécuriser les environnements terrestres et spatiaux. Il faut aussi étudier et diffuser des prévisions scientifiques sur les risques à long et à court terme découlant de ce recours. Le comité chargé de l'espace extra-atmosphérique doit, en outre, continuer à mettre au point ses lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux. De plus, les sous-comités scientifique et technique, et juridique, doivent collaborer plus étroitement pour élaborer des règles juridiques obligatoires sur la réduction des débris spatiaux.

12. Étant donné son lien avec le développement et compte tenu des conséquences du changement climatique et des catastrophes naturelles, la durabilité

des activités de la science spatiale revêt un intérêt universel. Les pays développés doivent donc être disposés à partager leurs renseignements relatifs à la sécurité de la Terre. En effet, ces renseignements sont utiles pour réaliser des systèmes d'alerte efficaces indispensables pour réduire les catastrophes. Le plan de travail actuel du programme UN-SPIDER est très pertinent, de même que les efforts du Comité chargé de l'espace extra-atmosphérique destinés à favoriser la coopération avec divers programmes du globe. Les débats sur le thème « Espace et éducation » sont utiles pour inciter les jeunes à s'intéresser à la science et aux techniques spatiales, mais le comité chargé de l'espace extra-atmosphérique doit chercher systématiquement à augmenter les activités de sensibilisation, de concert avec les ministères de l'éducation, afin d'attirer des jeunes vers la science spatiale. Dans le cadre de ses efforts entrepris à l'occasion de la Décennie internationale d'action sur le thème, « L'eau source de vie », le comité chargé de l'espace extra-atmosphérique doit aussi améliorer l'utilisation de l'eau provenant de l'espace grâce à des programmes de gestion hydrique.

13. Sous son régime précédent de la Lybie, les activités relatives à son espace n'ont pas été optimisées pour que le pays en profite. Ce dernier n'a apporté aucune des contributions scientifiques à l'humanité qu'il aurait pu faire étant donné ses ressources. Il convient donc d'innover dans le domaine de la science et des techniques spatiales pour développer et construire la nouvelle Libye démocratique.

14. **M. Horikawa** (Japon) prend la parole au nom de son gouvernement pour exprimer ses remerciements à la suite de l'appui que son pays a reçu au cours des jours et des mois écoulés depuis le séisme de mars 2011. Les systèmes de navigation par satellite du monde ont beaucoup contribué aux efforts de recherche, de sauvetage et de redressement déployés après le séisme. Les images fournies par Sentinel Asia ont aussi facilité le sauvetage.

15. Le Japon accorde une grande importance au travail effectué par le Forum APRSAF qui constitue un modèle de coopération spatial régionale. Il continuera à promouvoir les activités de Sentinel Asia en matière de gestion des catastrophes. En septembre 2011, le Japon a accueilli la sixième rencontre du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite.

16. Le Japon a contribué au programme de la station spatiale internationale (ISS) dès son début. Le module expérimental *Kibo* (espoir) effectue diverses expériences sur orbite. L'astronaute japonais Satoshi Furukawa doit revenir sur la Terre en novembre 2011. En 2013, Koichi Wakata deviendra le premier astronaute asiatique qui commandera une ISS. En juillet 2011, trois autres astronautes japonais ont obtenus les qualifications nécessaires pour servir à bord d'une ISS. Le véhicule de transfert H-II a réussi sa seconde mission d'approvisionnement de station spatiale, et l'on prévoit qu'il y aura une troisième mission en 2012. Le Japon se prépare aussi à lancer le premier satellite destiné à la Mission mondiale d'observation, dont l'objet est d'observer le changement du climat mondial et de la circulation de l'eau.

17. **M. Sahraei** (République islamique d'Iran) dit que si les applications des satellites peuvent apporter une importante contribution au développement socioéconomique de tous les pays, il faut que les activités spatiales soient compatibles avec les droits souverains des États, y compris le principe de non ingérence, garanti par les instruments pertinents des Nations Unies. Les tentatives internationales destinées à promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ne peuvent réussir que si elles sont appuyées par des initiatives visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

18. Son gouvernement accorde une grande priorité au renforcement des capacités, qui joue un rôle essentiel dans le développement durable des techniques spatiales. Il a accueilli des ateliers régionaux et des symposiums sur le droit de l'espace, les applications de la science et des techniques spatiales, enfin, la gestion des catastrophes. En outre, il accueillera un atelier régional des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales pour améliorer la santé humaine, en octobre 2011. L'Iran a activement contribué à la création de l'Organisation de coordination spatiale Asie-Pacifique (APSCO). L'ouverture d'un bureau régional d'appui UN-SPIDER dans son pays a fait de son gouvernement un partenaire régional actif du Bureau des affaires spatiales de l'ONU.

19. Le gouvernement de l'orateur a fait d'importants progrès dans le domaine de la science et des techniques spatiales grâce à ses capacités propres. Il a inauguré un laboratoire sur les structures spatiales et un centre des

expositions aérospatiales en 2011. Ce centre est le plus grand de sa catégorie au Moyen-Orient. Quatre satellites et un porte-satellite ont été inaugurés en février 2011. Deux stations fixes au sol, fabriquées en Iran et une station mobile pour la réception d'images télédéteectées ont aussi été inaugurées. Un porte-satellite a fait l'objet d'essais en mars 2011 et sera probablement bientôt relancé équipé d'une capsule renfermant une forme de vie biologique. Finalement, un site iranien de lancement de satellites a été déterminé, et plusieurs projets de satellites d'étudiants ont été menés à bien.

20. **M. Pintado** (Mexique) dit que le principe de l'accès égalitaire à l'espace extra-atmosphérique pour tous les États, compte non tenu de leur niveau de développement économique ou technique, doit demeurer la base des travaux des Nations Unies sur cet espace. La coopération régionale et internationale sont essentielles à cet égard. Son gouvernement appuie donc les initiatives régionales visant à renforcer l'utilisation universelle de l'exploration de l'espace. En 2010, il a servi de pays hôte à la sixième Conférence spatiale pour les Amériques sur le thème de l'espace et du développement: des applications spatiales au service de l'humanité et du développement des Amériques. Les Conférences spatiales pour les Amériques ont pour objet d'aligner les positions sur des questions d'intérêts communs relatives aux utilisations pacifiques de l'espace. Il s'agit: de parvenir à un accord sur des stratégies destinées à promouvoir le recours à des applications spatiales pour étayer des programmes socioéconomiques régionaux; de développer la législation spatiale, et de renforcer les programmes éducatifs et de formation en matière de science et de techniques spatiales.

21. La sixième Conférence a aidé à renforcer la participation des secteurs universitaire, privé et public, ainsi que des organisations de jeunes et non gouvernementales aux programmes régionaux et internationaux relatifs à la science et aux techniques spatiales pour favoriser le développement économique, social, culturel et scientifique. Un camp et un forum de jeunes sur l'espace ont été organisés afin d'informer ces derniers sur le travail de la Conférence. La Conférence s'est aussi déclarée favorable à la création de l'agence spatiale mexicaine et à la collaboration d'institutions universitaires avec le Centre d'enseignement de la science et des techniques spatiales en Amérique latine et aux Caraïbes.

22. La Déclaration de Pachuca, adoptée à la fin de la Conférence, donne un aperçu des principaux éléments de la politique spatiale régionale. Elle souligne que les participants se sont engagés à adhérer aux conventions et traités internationaux en matière d'espace afin de renforcer les cadres juridique et institutionnel, et de favoriser l'exploration, la recherche et les utilisations pacifiques des techniques spatiales. Le gouvernement mexicain dirigera le secrétariat temporaire de la Conférence pendant trois ans. Il fera en sorte que les engagements pris dans la Déclaration de Pachuca se concrétisent.

23. **M. Zhou Lipeng** (Chine) dit que le dynamisme de l'industrie spatiale chinoise se poursuit. Le projet mondial de réseautage du système de navigation BeiDou progresse régulièrement et le système régional de navigation qui desservira la région Asie-Pacifique sera bientôt parachevé. La Chine a lancé avec succès en septembre 2011 *Tiangon I*, la première étape de son programme relatif aux stations spatiales. Le gouvernement chinois accorde aussi une grande importance à la conversion des techniques spatiales en applications pratiques, comme la cartographie, les pêcheries, les transports, la météorologie, enfin, la prévention et la réduction des catastrophes.

24. L'exploration et les utilisations de l'espace doivent avoir pour but un développement bénéfique pour tous les peuples quelles que soient leurs possibilités de participer à des activités spatiales. Vu l'environnement spatial, de plus en plus congestionné, les pressions s'exerçant sur les ressources de l'espace et les menaces pesant sur le développement durable des activités spatiales, le gouvernement de l'orateur estime qu'il faut harmoniser ces activités avec l'environnement spatial, conformément au développement durable, pour que l'exploration et l'exploitation de l'espace ne nuise pas à l'environnement. Deuxièmement, son gouvernement croit que tous les pays ont également le droit de jouir des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et que tous les humains ont aussi le droit de bénéficier de l'efficacité et du confort découlant des techniques spatiales. Il faudra donc accomplir de gros efforts pour permettre aux pays qui ne peuvent encore participer aux programmes spatiaux d'en tirer parti. Troisièmement, en raison du développement rapide des lancements commerciaux et du tourisme spatial, qui permet à plus de personnes d'aller dans l'espace, il importe de donner à des

ressortissants de pays moins développés que ceux ayant un programme spatial la possibilité de faire de l'exploration spatiale.

25. Le développement inclusif signifie que tous les partenaires de l'espace aient les mêmes occasions et les mêmes avantages. Les pays doivent faire des progrès communs grâce à une coopération mutuellement bénéfique. Toutes les civilisations doivent s'accommoder les unes des autres. Enfin, l'homme et la nature doivent coexister dans l'harmonie. Ce n'est qu'en maintenant une coopération internationale fondée sur l'égalité, la qualité et l'avantage commun, l'ouverture, et sans exclusion, que l'on pourra parvenir au développement inclusif. La coopération internationale a été essentielle pour le succès de l'exploration et de l'exploitation de l'espace. Le droit de l'espace est une garantie essentielle pour empêcher la prolifération des armes dans l'espace et parvenir au développement durable. Le développement inclusif de l'espace exige une coopération internationale continue et une progression régulière du respect des règles dans l'espace. La Chine réaffirme son engagement envers le développement inclusif de l'espace extra-atmosphérique, qui est fondé sur la paix, le développement, la coopération et le respect des règles de droit.

26. **M. Kalinin** (Fédération de Russie) rappelle qu'il y a un peu plus de 50 ans, le 12 avril 1961, le cosmonaute soviétique Iouri Gagarine avait été le premier être humain envoyé dans l'espace. L'année 2011 marque aussi le cinquantième anniversaire du Comité chargé de l'espace. Sa délégation salue la proclamation du 12 avril à titre de « Journée internationale du vol spatial habité ».

27. Chaque année la coopération internationale, essentielle pour que l'on utilise exclusivement l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, suppose que les participants soient plus nombreux. C'est une bonne chose mais cela souligne qu'il faut empêcher la militarisation de l'espace et sa pollution par des débris, ainsi qu'adopter une attitude responsable en matière de recherche spatiale : c'est la clef pour en tirer des avantages durables pour l'ensemble de l'humanité.

28. La Fédération de Russie accorde notamment la priorité à la coopération : en matière de télédétection de la Terre; d'utilisation du système mondial de navigation par satellite; de lancement de vaisseaux spatiaux par des fusées porteuses russes; ainsi qu'aux

recherches fondamentale et appliquée. Son agence fédérale de l'espace a conclu des accords en matière de coopération spatiale avec plus de 20 pays. À l'échelon multilatéral, la Fédération de Russie participe activement aux travaux du Comité de la recherche spatiale extra-atmosphérique. Elle contribue à ceux du Comité chargé de la recherche spatiale, du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux, du Forum des agences spatiales, du Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, enfin, du Congrès international d'astronautique. Le Comité de la recherche spatiale extra-atmosphérique étant le principal forum international où se tiennent des débats sur tous les aspects des utilisations de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, il faudrait multiplier ses travaux.

29. Le droit de l'espace s'est récemment révélé comme étant de moins en moins adapté aux besoins de développement du secteur de l'espace extra-atmosphérique. Si l'on n'adopte pas des mesures pour régler les problèmes, le sous-comité juridique risquera de perdre son statut de forum le plus compétent en matière de droit international de l'espace. Il va falloir adapter entièrement et progressivement ce droit aux réalités actuelles, en un seul traité sous les auspices des Nations Unies. Le sous-comité pourrait envisager de dresser une liste de problèmes et de questions non résolues qui serve de marche à suivre pour agir et donne une meilleure idée des domaines dans lesquels on peut parvenir à un consensus.

30. **M. Bartolomé** (Argentine) dit qu'il faut utiliser l'espace extra-atmosphérique rationnellement, à des fins pacifiques, pour que toute l'humanité et les générations futures puissent en bénéficier. Il est donc essentiel que toute la communauté internationale puisse y accéder. Les applications des techniques spatiales doivent profiter à tous, aussi l'accès universel aux données pertinentes est-il important. Le développement durable est une condition préalable que les pays en développement doivent remplir pour tirer parti de ces applications.

31. Le satellite argentin Aquarius/SAC-D, quatrième d'une série et le plus grand construit en Argentine, a été lancé le 10 juin 2011 de la base de Vandenberg de l'armée de l'air américaine. Il avait pour principal objectif de mesurer la salinité des mers et des océans afin d'obtenir des modèles de climat à long terme, ce qui était très important pour étudier les changements climatiques. Il a aussi fait des mesures à grande échelle

de l'humidité du sol pour contribuer à mettre au point des systèmes d'alerte destinés à détecter rapidement les inondations et les épidémies. Ce satellite transportait huit instruments très complexes qui lui permettaient d'étudier les océans, le climat, l'atmosphère et l'environnement, et de déceler les débris spatiaux. La mission a été organisée par la National Commission on Space Activities de concert avec la National Aeronautics and Space Administration (NASA), avec des entités du secteur argentin de la science et de la technologie, ainsi qu'avec des agences spatiales du Brésil, du Canada, de la France et de l'Italie.

32. La coopération internationale a évidemment contribué : au développement de la science et des techniques spatiales et de leurs applications; au renforcement des capacités dans les États intéressés; enfin, à l'échange de connaissances et de technologie entre les États, sur une base mutuellement acceptable. La coopération régionale et entre les régions pourrait multiplier les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Elle aiderait aussi les États à développer leurs capacités dans le domaine de l'espace, et donc à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'application intégrale du droit international a une importance fondamentale dans toutes les activités relatives à l'espace.

33. **M. Bomkougou** (Burkina Faso) dit que les activités spatiales et leurs applications contribuent de façon importante au bien-être de l'humanité, toutefois, elles suscitent de graves inquiétudes au sujet de la préservation de l'environnement dans l'espace. Il est donc important d'accroître la coopération internationale en matière d'exploration pacifique et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, et de veiller au respect scrupuleux des instruments internationaux pertinents. Sa délégation se réjouit que l'on ait inscrit la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement car cette course a une incidence négative sur la paix et la sécurité internationale.

34. Il est important de renforcer la coopération régionale et interrégionale lors de l'utilisation des applications des techniques spatiales afin d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. L'on a donc organisé pour cela un atelier régional de formation et de sensibilisation sur l'utilisation de données spatiales pour gérer les catastrophes naturelles. Cet atelier s'est

tenu à Ouagadougou en septembre 2011, en partenariat avec UN-SPIDER. Il a contribué à sensibiliser les décideurs des instances régionales, sous-régionales et nationales au sujet de l'utilité des techniques spatiales. Il a aussi renforcé les capacités de quelque 20 experts africains en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles au moyen d'outils spatiaux. Le Burkina Faso invite le Comité chargé de l'espace extra-atmosphérique à poursuivre son soutien à la coopération internationale en matière de transfert de technologie afin de dispenser un savoir-faire et de le rendre disponible. Il faut, en effet, que les pays puissent se protéger contre les catastrophes naturelles.

35. La délégation de l'orateur affirme qu'il faut relever de façon holistique les grands défis découlant des activités spatiales. L'humanité entière devrait bénéficier des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique par le biais de la coopération internationale, dans la mesure où la communauté internationale (les États Membres en particulier) s'acquitte de ses responsabilités en assurant une gestion saine de cet espace qui est un patrimoine commun à tous les humains.

36. **M. Canuto** (Saint-Siège) dit qu'il est important pour les scientifiques de faire des recherches sur ce que l'on comprend mal, comme la question des débris spatiaux. Il y a trois aspects importants à considérer à leur sujet : ils augmenteront et cela ne sera pas réversible; ils pourront être petits au point d'être impossibles à mesurer; et l'on ne sait pas l'ampleur du problème qu'ils posent. L'on a déjà démontré que la nature des débris qui retomberont sur la Terre était imprévisible. Certes, d'importantes mesures ont déjà été prises, dont l'adoption de lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux. L'on espère que la communauté internationale agira avec résolution à leur sujet.

La séance est levée à 11 h 30.